

# **COMPTE-RENDU A L’AFFICHAGE**

## **du CONSEIL MUNICIPAL**

### **du 24 novembre 2016**



#### **EDUCATION - ENSEIGNEMENT**

**Rapporteur : Marie MERIAUX**

- 1 Nouvelles activités périscolaires – Renouvellement de la convention avec le centre équestre

Dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires, le club équestre de Saint-Martin-lez-Tatinghem accueille des groupes d'enfants pour des séances de découverte de la pratique de l'équitation. La convention, pour ce partenariat, doit être renouvelée sur la base d'une participation de 3,50 € la séance par élève.

**Adopté à l'unanimité**

#### **FINANCES**

**Rapporteur : Bertrand PETIT**

- 2 Projet de construction d'un city stade – demande de subvention au titre de la DETR

La création de cette surface multisports permettra la pratique du football, du basket, du hand ou encore du tennis à destination des enfants du groupe scolaire ou/et fréquentant les activités périscolaires et ceux participant à l'Accueil Collectif de Mineurs. Le coût prévisionnel hors taxe s'élève à 41 858,00 € dont 8 371,60 € restant à charge pour la commune après déduction des subventions.

**Adopté à l'unanimité**

**(Abstention de M. Franck FOULON et M. Hervé FERARE)**

**Rapporteur : Patrick TILLIER**

- 3 Subvention aux associations

Par délibération en date du 28 juin 2016, le conseil municipal a accordé des subventions à diverses associations. Quatre autres demandes ont été reçues émanant de la Halte détente « A petit pas », le Comité des Fêtes de Tatinghem, le groupe de Secours Catastrophe Français et le Club de football (AOSM) pour une somme totale de 1 500 €.

**Adopté à l'unanimité**

**Rapporteur : Bertrand PETIT**

- 4 Convention d'occupation du domaine public

La commune autorise l'occupation du domaine public par deux commerces non sédentaires. Les conditions sont inscrites dans des conventions ; celles-ci étant échues, il convient de les renouveler. Le montant de la redevance annuelle est fixé, pour chacun des deux commerces, à 360 €.

**Adopté à l'unanimité**

**Rapporteur : Bertrand PETIT**

- 5 Dérogations au repos dominical dans les établissements de commerce de détail

La loi Macron autorise, après avis du conseil municipal, l'ouverture des commerces de détail le dimanche à raison de 12 par an. L'autorisation donnée est obligatoirement collective et s'applique donc à la branche commerciale.

**Adopté à la majorité**

**Contre : M. Georges BIZET**

**Abstentions : Mme Marie MERIAUX, Mme Dorothée LEVRAY, M. Jean-Paul MALADRY, Mme Sylvie BÉLPAME, M. Xavier COURTIN, Mme Cathy GRESSIER, M. Alexandre SANNIER avec pouvoir de M. Gilles LOUF**

**Rapporteur : Patrick TILLIER**

6 Legs BUCHEZ

Mademoiselle Francine BUCHEZ a légué à la commune un terrain longeant le vieux cimetière de Saint-Martin-au-Laërt à la condition que la commune s'engage à entretenir le caveau des familles Buchez-Grincourt-Matton et Carnel.

**Adopté à l'unanimité**

**Rapporteur : Jean-Paul HOLLANDER**

7 Institution de la redevance pour occupation du domaine public des communes par les ouvrages de transport et de distribution de gaz

Suite à la fusion des deux communes, il convient de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public communal au taux maximal et de revaloriser ce montant chaque année.

**Adopté à l'unanimité**

**Rapporteur : Jean-Paul HOLLANDER**

8 Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

Suite à la fusion des deux communes, il convient de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximal et de revaloriser ce montant chaque année.

**Adopté à l'unanimité**

**Rapporteur : Jean-Paul HOLLANDER**

9 Adhésion de la commune nouvelle au groupement de commandes gaz naturel de la fédération départementale d'énergie 62

Les deux communes avaient décidé d'adhérer au groupement de commande de gaz naturel constitué par la FDE62, la commune nouvelle doit donc se prononcer sur l'adhésion à ce groupement de commande en lieu et place des deux communes historiques.

**Adopté à l'unanimité**

**Rapporteur : Jean-Paul HOLLANDER**

10 Institution du principe de la redevance réglementée pour chantiers provisoires

Le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixe le régime des redevances pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Il fixe également le mode de calcul.

**Adopté à l'unanimité**

## **RESSOURCES HUMAINES**

**Rapporteur : Bertrand PETIT**

11 Maintien du Comité Technique local

En date du 27 septembre 2016, la mise en place d'un comité technique local a été votée. Toutefois, celui installé en 2014 demeure compétent dès lors que la fusion des deux communes n'a pas entraîné le doublement des effectifs. Il convient donc de maintenir le comité technique local existant et d'annuler la délibération du 27 septembre 2016.

**Adopté à l'unanimité avec 6 absentions**

**(Abstention de Mme Marie MERIAUX, M. Georges BIZET, M. Michel HILMOINE, M. Xavier COURTIN, Mme Cathy GRESSIER, Mme Marie-Claire METEYER)**

**Rapporteur : Bertrand PETIT**

12 Suppression de la prime « ALSH » instituée par la commune de Tatinghem

En 2005, le conseil municipal de la commune de Tatinghem a institué une prime ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) afin d'indemniser forfaitairement le travail de préparation et les heures supplémentaires des fonctions de directeur durant les différentes périodes de vacances scolaires. Or, cette prime ne répond ni au principe de parité, ni au principe de légalité des avantages attribués. Il est donc demandé au conseil municipal d'annuler cette délibération et de déclarer acquise aux agents concernés les sommes perçues au motif que l'erreur incombe à l'administration.

**Adopté à l'unanimité**

**(Abstention de Mme Marie MERIAUX)**

## ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Bertrand PETIT

- 13 Elections des conseillers communautaires au sein de l'assemblée délibérante de la communauté d'agglomération du pays de Saint-Omer suite à la fusion de la communauté d'agglomération de Saint-Omer et des communautés de communes du canton de Fauquembergues, de la Morinie et du Pays d'Aire

Suite à la création de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il est procédé par le Conseil à l'élection des conseillers communautaires qui représenteront la commune. **Sont élus avec 39 voix :**

- M. Bertrand PETIT
- M. Gilles LOUF
- M. Anicet CHOQUET
- M. Alexandre SANNIER

Rapporteur : Bertrand PETIT

- 14 Débat sur les orientations générales et les objectifs du règlement local de publicité intercommunal  
Par délibération du 14 juin 2012, le conseil communautaire a prescrit l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi). La CASO a procédé à un diagnostic qui préconise trois grandes orientations avec 4 niveaux de prescription et deux objectifs, l'un pour les enseignes, l'autre pour la publicité.

**Après en avoir débattu, le Conseil prend acte de ces informations**

Rapporteur : Anicet CHOQUET

- 15 Désignation d'un correspondant défense

Suite à la fusion, il appartient au conseil de désigner un correspondant défense pour la commune nouvelle. M. Alexandre SANNIER est désigné correspondant défense.

**Adopté à l'unanimité**

Rapporteur : Bertrand PETIT

- 16 Constitution de la commission communale d'aménagement foncier de Saint-Martin-Lez-Tatinghem  
Cette commission comprend le maire et un conseiller municipal et deux suppléants ainsi que trois propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune et deux suppléants, qui se sont portés candidats, et élus par le conseil municipal. L'élection a lieu au scrutin uninominal. Le vote donne les résultats suivants :

- |                              |                        |
|------------------------------|------------------------|
| - 1 <sup>er</sup> titulaire  | M. Francis MAQUENHEM   |
| - 2 <sup>ème</sup> titulaire | M. Joël BAILLEUL       |
| - 3 <sup>ème</sup> titulaire | Mme Thérèse ALLOUCHERY |
| - 1 <sup>er</sup> suppléant  | M. Bertrand CAPELLE    |
| - 2 <sup>ème</sup> suppléant | Mme Danielle BERRIER   |

**Sont également désignés par le conseil pour représenter la commune :**

- |                             |                        |
|-----------------------------|------------------------|
| - M. Bertrand PETIT         | Maire                  |
| - Mme Frédérique CHAMPENOIS | Conseillère municipale |
| - M. Michel HILMOINE        | Adjoint                |
| - M. Franck FOULON          | Conseiller municipal   |

Rapporteur : Alexandre SANNIER

- 17 Projet d'extension du périmètre d'intervention du conservatoire du Littoral sur le site « Marais Audomarois »

Le conservatoire du Littoral sollicite l'extension de son périmètre sur des milieux composés de prairies humides, de watergangs, d'étangs et de marais. L'extension est répartie sur les secteurs de la cuvette de Clairmarais et le marais ouest et s'inscrit dans les projets de restauration du chemin de Drome et le maintien de l'agriculture en zones humides. L'extension porte sur une superficie de 41 ha.

**Adopté à l'unanimité**

**Rapporteur : Bertrand PETIT**

18 Publicité des décisions du Maire

Monsieur le Maire informe le conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

- Signature d'une convention d'entretien du complexe sportif de ST MARTIN AU LAERT avec l'entreprise SAVREUX pour un montant de 14760€ ttc en date du 18 OCTOBRE 2016.
- Signature d'un contrat de téléphonie mobile avec la société TOPENSI / MISSION d'opérateur télécom en date du 19.10.2016 : 11 abonnements pour un montant mensuel de 304.80€ TTC.
- Signature en date du 4 octobre 2016 de contrats de location de 2 copieurs avec la société REPROTEC pour la maintenance et GE capital avec une location mensuelle de 60 € ttc/ contrat de maintenance : sur la base de 120 000 copies à 0.0072€ ttc.
- Signature de 4 contrats de location bail avec la société DIAC pour les nouveaux véhicules des services techniques en date du 24 juin 2016. Contrats sur 4 ans (29 aout 2020) - Mensualité totale de 1699.07 €ttc pour les 4 contrats.
- Contrats de location en date du 9 novembre 2016 de 6 ordinateurs auprès de la Société TOPENSI et la société de financement Cegelease sur la base de 36 loyers à 72 € soit 2592€.
- Délivrance des concessions suivantes :

Monsieur BIVER Jean Pierre 1, Impasse du Bras TATINGHEM 50 ans - 123 €

- Arrêté de subdélégation en date du 27 octobre 2016 autorisant Monsieur HILMOINE à ester en justice pour le compte de la commune, partie civile dans le cadre de faits de dégradation de biens publics commis sur le territoire de Tatinghem.

**Le conseil prend acte de ces informations**